



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - cinq et le 26 juin à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuratlon à			P	A. E.	A.	Procuratlon à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain			X	
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		A RUIZ
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul		X		B CHALLIER
FANGUIAIRE	Sandrine		X		C LECLERC	JOURDAN	Éric		X		C HOURS
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X		
POURRIERE	Denis	X						12	05	02	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 07

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 04

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 02

Délibération n° 2025-06-26-01

**Objet : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
03 AVRIL 2025**

Vu, les dispositions de l'article L2121-15 dans sa rédaction modifiée depuis le 1er juillet 2022,

Vu, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 avril 2025 annexé à la présente et présenté en séance,

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de chaque séance, tel que rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL est invité par M. le Maire à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 avril 2025 annexé à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 083-218301133-20250626-2025062601-DE



Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

**ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUIN 2025 PORTANT
 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 03 AVRIL 2025**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2025
PRIS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-15 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt - cinq et le 03 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie		X		M SCHILLINGER
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Lline-Marle		X		A RUIZ
LECLERC	Caroline		X		B CHALLIER	PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric		X		C HOURS
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis	X						13	05	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 06

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 04

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

A l'appel des conseillers présents, le quorum tel que défini à l'article Article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales étant constaté, le Maire a déclaré la séance du conseil municipal ouverte à 18h30.

Mme Sandrine Fanguaire arrivée à 18h50, a pris part aux délibérations du Conseil à Compter de la délibération n°2025-04-03-02

1. Désignation secrétaire de séance

M. Bruno CHALLIER a été proposé comme secrétaire de séance.

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

2. Adoption du compte rendu de la séance précédente en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

➤ *Arrivée de Mme Sandrine Fanguaire à 18h50,*



3. **Approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget annexe de l'eau et de l'assainissement:**
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
4. **Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Eau et assainissement**
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire, quitte la séance pour le vote d'adoption du Compte administratif du budget eau et assainissement de la commune.
5. **Reprise anticipée du résultat 2024 du budget Principal**
S'agissant d'un vote sur les comptes de l'exercice 2024, Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire, quitte la séance pour le vote d'adoption de la reprise de résultat anticipé du budget principal de la commune pour 2024.
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
6. **Affectation du résultat anticipé 2024 Budget Principal**
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
7. **Affectation du résultat 2024 budget Eau et assainissement**
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
8. **Adoption en reconduction des taux pour les taxes locales pour 2025**
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
9. **Vote du Budget Primitif du Budget Principal pour 2025**
Vote : Adoption à la majorité :
POUR : 13
ABSTENTION : 4
(Mme Mireille Grattapaglia, M. Cyrille Hours, M. Eric Jourdan, M. William D'Heilly)
10. **Adoption du Budget Primitif du Budget eau et assainissement pour 2025**
Vote : Adoption à la majorité :
POUR : 13
ABSTENTION : 4
(Mme Mireille Grattapaglia, M. Cyrille Hours, M. Eric Jourdan, M. William D'Heilly)
11. **Vote de la subvention annuelle pour le CCAS**
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, Monsieur le Maire a levé la séance du Conseil Municipal à 20h22.

Le Maire,

E. HUGOU